



ISS Accueil & Services
A l'attention de M. Martin – Chargé RH
45 Rue Cortambert
75016 Paris

A Paris 17 Août 2008,

Objet : délit d'entrave
Lettre recommandée AR

En copie à l'inspecteur du travail Secteur 16C – M. Abdelghani

En copie à Mme Bisaga, Directeur pôle services ISS région parisienne

En copie à M. Laspoujas, Directeur de ISS Accueil & Services

En copie à Mme Bertaud, chargée des relations sociales au sein de ISS

M. Martin,

Nous nous inquiétons de la tournure que prend le fonctionnement des IRP au sein de la société ISS Accueil & Services.

Nous vous avons sollicité mercredi 13 août 2008 lors d'un court entretien pour vous rappeler qu'il fallait fixer les dates des prochaines réunions, à savoir la réunion CE du mois d'août 2008, la réunion exceptionnelle et urgente du bilan social 2007 – qui aurait du avoir lieu avant début mai – mais aussi la première réunion du CHSCT après les élections qui ont eu lieu le 19 juin 2008. Mme Bertaud, chargée des relations sociales au sein de ISS avait d'ailleurs rappelé que cette institution était « très importante » et que la première réunion après les élections devait se tenir trois semaines au plus tard après celles-ci. Malheureusement, une fois le scrutin terminé, et la CGT majoritaire, l'urgence de cette réunion n'était plus de mise !

La démocratie sociale à géométrie variable, suivant le résultat des élections ne peut qu'être condamnée. Nous vous avons envoyé un e-mail (cf. pièce jointe) jeudi 14 août suite à votre communication fixant la date de la prochaine réunion le 9 septembre. Dounia Benrebai, avait déjà lors d'un précédent mail en date du 7 août 2008 demandé la tenue des réunions. Nous vous avons averti, que sans réponse de votre part, nous contacterions l'inspection du travail. E-mail auquel vous n'avez pas répondu.

Au delà de ne pas respecter les IRP, nous ne comprenons pas les contradictions de la direction entre vous, responsable RH et vos supérieurs... Le 13 août 2008, lors de notre entrevue, vous nous avez affirmé que les réunions demandées en août auraient lieu. Mais, après avoir pris contact avec vos supérieurs, vous nous avez envoyé une convocation pour le 9 septembre 2008... Et, ce type de comportement ne date pas du 13 août mais marque bien l'attitude générale de la direction depuis le renouvellement du CE en novembre 2007 et la création de la section syndicale CGT en mai 2007.

Permanences téléphoniques tous les vendredis de 9h00 à 16h30

CE-ISSAS
45 Rue Cortambert
75016 Paris

Tel / fax : 06.25.99.70.11
Mail :: contact@ce-issas.com
Web : www.ce-issas.com

Comité d'entreprise
ISS Accueil & Services

Conjointement, le Comité d'entreprise par l'intermédiaire de sa secrétaire adjointe Mme BENREBAI Dounia, et la CGT par l'intermédiaire de son représentant syndical au CE & CHSCT, M. GONTHIER Julien vous demandent :

- d'organiser une réunion CE mensuelle pour le mois d'août 2008. Vous savez pertinemment que la date du 9 septembre ne nous convient pas, et vous avez délibérément choisi de repousser les réunions sans consulter les membres de cette institution et sans doute pour gagner du temps suite aux différents projets que nous devons mettre en place à la rentrée (rencontres avec les salarié-es, projet du journal, du site internet...)
- d'organiser une réunion CE exceptionnelle pour le Bilan social : Après vous avoir fait pendant des mois des réclamations pour avoir le bilan social 2007, nous l'avons enfin obtenu en juillet 2008(!), et avant de rendre un avis dessus nous avons une multitude de questions à soulever. Certains élu-es du CE viennent de région, et vous savez qu'une seule réunion ne permettra pas d'épuiser un ODJ normal et la tenue des questions sur le bilan social.
- d'organiser la première réunion du CHSCT et ceci dès la première semaine de septembre 2008. Dans le cas contraire, nous vous proposons d'organiser des élections sans la présence des listes CGT, ce qui vous arrangerait sûrement...

Dans le même esprit, nous vous rappelons aussi que chaque convocation au CE doit être procédé par l'établissement d'un ordre du jour conjointement avec la secrétaire et préalablement adressé à l'ensemble des personnes siégeant au CE, 5 jours avant la date de la réunion. Les billets des collaborateurs, du moins les codes, doivent être transmis dans les mêmes dates, et non pas la veille comme c'est arrivé régulièrement.

Vous conviendrez que l'entreprise n'a pas respecté ses obligations légales dans toute la lignée, et ces faits caractérisent un délit d'entrave sur l'ensemble des IRP. Il est regrettable qu'une société comme ISS Accueil & Services néglige les IRP ; il l'est encore plus de voir qu'elle fait le nécessaire pour qu'elles ne fonctionnent pas correctement afin d'empêcher toutes actions du CE ou bien du CHSCT.

Depuis plusieurs réunions, nous insistons auprès de vous sur les nombreuses interrogations de nos collègues qui ne comprennent pas pourquoi certaines choses n'avancent pas comme il le faudrait : nous ferons évidemment la publicité de votre attitude auprès de nos collègues, notamment en publiant cette lettre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le CE, Dounia BENREBAI – SECRETAIRE Adj.
Pour la CGT, Julien GONTHIER – RS CE & CHSCT CGT